Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Agent technique de prévention et de sécurité

Session 2014 • Code sujet : **Non indiqué dans cette édition** • Durée : **3 h** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Remise en conformité et sécurisation d’une mairie (2 questions) **Page 3**

2. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 4**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2014/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2014 - 1-Sujet.pdf

1. Remise en conformité et sécurisation d’une mairie

Le candidat, recruté comme chef d’équipe et conseiller du maire, doit contribuer à améliorer la sécurité d’une mairie après des travaux de réaménagement. Le dossier décrit les locaux et leurs nouveaux usages, les effectifs et l’accueil du public, puis présente deux missions portant sur l’incendie et la malveillance.

Prévention et lutte contre l’incendie

Question 1. Réaliser une mission de prévention et de lutte contre l’incendie afin d’améliorer la sécurité de la mairie, en tenant compte de la situation professionnelle, des locaux, de leurs usages et des documents annexés.

Établir un diagnostic incendie en tenant compte de l’ERP accueillant 730 personnes, de la salle de réunion de 310 m², de la chaufferie gaz de 82 kW et des différents niveaux. Examiner les règles générales ERP et les dispositions particulières des types W et L selon les locaux concernés.

- Vérifier les dégagements, l’évacuation du public et des PMR, l’alarme, l’éclairage de sécurité, la signalisation et les moyens d’extinction.
- Sécuriser la chaufferie : ventilation, isolement et accès à la vanne de coupure gaz.
- Formaliser les consignes, former le personnel, organiser des exercices et consigner les contrôles et anomalies.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Priorités : conformité ERP, évacuation de tous les occupants, vérification des équipements incendie et sécurisation de la chaufferie gaz.

Prévention et lutte contre la malveillance

Question 2. Réaliser une mission de prévention et de lutte contre la malveillance afin d’améliorer la sécurité de la mairie, en tenant compte de la situation professionnelle, des locaux, de leurs usages et des documents annexés.

Repérer les risques d’intrusion et de vol dans les locaux, en particulier la salle des valeurs, les archives cartographiques et le parking réservé au personnel et aux véhicules techniques. L’entrée principale du public est rue du Palais-Rihour, du lundi au samedi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

1. Délimiter les espaces accessibles au public et ceux réservés au personnel.
2. Maîtriser les accès avec des clés ou badges attribués, tracer les visiteurs et accompagner les intervenants.
3. Proposer une protection adaptée des locaux sensibles et des biens, avec détection d’intrusion si nécessaire.
4. Définir les consignes d’alerte et de réaction, informer l’agent d’accueil et contrôler périodiquement les dispositifs.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Contrôler les accès, protéger les archives et les valeurs, tracer les visiteurs et prévoir une réponse aux intrusions.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2014)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E1.A « Prise en charge d'un site » du BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2014, dure 3 heures, coefficient 4, sans code imprimé. Le dossier étudie la remise en conformité d'une mairie réaménagée, établissement recevant du public, et demande deux missions complémentaires : prévention incendie et prévention de la malveillance, à partir du site décrit et des annexes référencées.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le dossier indique un effectif total de 730 personnes pour le personnel et le public de l'établissement.
- L'accueil du public est prévu de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h, du lundi au samedi inclus.
- L'article GN 8 de la réglementation ERP est cité pour l'accès des personnes à mobilité réduite.
- Les annexes référencées comprennent des textes ERP, les types W et L, la certification NF A2P et la règle APSAD R 81.

Points de vigilance & attentes du jury

- Repérer les changements d'usage des locaux, notamment la salle d'honneur, la salle des valeurs et les espaces d'archives.
- Prendre en compte les risques liés au sous-sol, au parking et à la nouvelle chaufferie au gaz de 82 kW.
- Intégrer l'effectif de 730 personnes et les horaires d'ouverture au public dans l'analyse du site.
- Distinguer les deux missions et s'appuyer sur les annexes citées sans inventer de prescriptions ou de barème.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Quel est le contexte professionnel présenté dans le dossier ?

Le candidat est recruté comme chef d'équipe et conseiller du maire après des travaux de réaménagement. Il doit contribuer à améliorer la sécurité de la mairie au moyen de deux missions : prévention et lutte contre l'incendie, puis prévention et lutte contre la malveillance.

Q : Quels éléments du bâtiment doivent être pris en compte ?

Le bâtiment comprend un sous-sol avec parking, un rez-de-chaussée et trois étages. Le dossier signale notamment une chaufferie au gaz de 82 kW, des archives, une salle des valeurs, une salle d'honneur et un effectif total de 730 personnes.

Q : Quelle est la durée de l'épreuve et comment répartir son temps ?

L'épreuve dure 3 heures et son coefficient est 4. Le sujet ne donne pas de répartition du temps ni de barème détaillé : il est donc prudent de réserver du temps aux deux missions et de vérifier les informations utiles du dossier.

Q : Quelles références réglementaires et techniques le dossier mentionne-t-il ?

Le dossier cite l'arrêté du 25 juin 1980 modifié et l'article GN 8, ainsi que des annexes sur les dispositions ERP des types W et L, la certification NF A2P et la règle APSAD R 81.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2014/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2014 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.